

Lettre du président américain Lyndon B. Johnson au général de Gaulle (22 mars 1966)

Légende: Le 22 mars 1966, le président américain Lyndon B. Johnson adresse au général de Gaulle une lettre dans laquelle il s'inquiète de la décision de la France de quitter les structures militaires intégrées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1966. Mars 1967. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_president_americaain_lyndon_b_johnson_au_general_de_gaulle_22_mars_1966-fr-f85d2acd-3287-458e-9486-18a94773a09f.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2012

Lettre du président américain Lyndon B. Johnson au général de Gaulle (22 mars 1966)

Cher Monsieur le président,

Le 7 mars vous m'avez écrit pour m'informer de l'action générale que votre gouvernement se propose de suivre concernant le traité de l'Atlantique nord et les arrangements qui ont été pris pour servir ses objectifs. L'action que vous proposez affectera si gravement la sécurité et le bien-être des citoyens de tous les Etats alliés que j'estime impératif d'obtenir le conseil des autres membres de l'Organisation avant de vous répondre en détail.

J'aimerais, actuellement, développer ce qui me semble être le fondement de la question. Commençons par la conception américaine des objectifs du traité de l'Atlantique nord et de l'Alliance qu'il crée. Selon notre Constitution, le traité est la loi du pays. Comme notre Constitution, c'est plus qu'un document législatif. C'est la forme évidente d'une institution vivante, non pas une alliance pour faire la guerre, mais une alliance pour maintenir la paix.

Pendant près de deux décennies, cette alliance a assuré la paix et la sécurité de la zone nord-atlantique. Elle a grandement renforcé la stabilité dans le monde.

L'Alliance, à notre point de vue, reflète deux idées importantes. La première est que, si une guerre survient dans la zone atlantique, nous devons combattre ensemble, et combattre efficacement. La seconde est que si nous agissons ensemble pour l'intérêt commun en temps de paix, la guerre ne surviendra pas.

L'organisation destinée à appliquer ces deux idées, l'O.T.A.N., est devenue en fait une organisation. A cette organisation, qui s'est créée en marge des besoins de la France, celle-ci et de nombreux Français distingués ont apporté une contribution inestimable.

L'organisation a combiné les contributions des pays membres en un instrument commun de dissuasion par lequel on se prépare ensemble à faire face à l'agression si elle doit survenir. Je ne doute pas que la dissuasion a résulté non seulement de la cohésion militaire réalisée mais aussi de l'unité politique affichée. Si la dissolution de la première met la seconde en question, comme cela sera inévitablement, je crains que ceux qui espèrent la désunion de l'Occident ne soient pas fort encouragés.

Comme vous l'avez dit, les conditions ont changé depuis 1949. Elles ont beaucoup changé en mieux, à cause surtout, à mon avis, de nos efforts combinés dans le traité. Mais si notre effort collectif flanche et émousse la détermination commune qu'il reflète, le fondement de la stabilité actuelle sera miné.

Dans votre lettre, vous réaffirmez le ferme engagement de la France de combattre aux côtés de ses alliés si un membre de l'OTAN subit une agression non provoquée. Je respecte cet engagement, mais nous estimons que quelque chose de plus est nécessaire pour réaliser une dissuasion efficace et pour maintenir la paix dans la zone nord-atlantique.

Votre point de vue selon lequel la présence de forces militaires alliées sur le sol français porte atteinte à la souveraineté française me laisse perplexe. Ces forces s'y trouvent à l'invitation de la France selon un plan commun pour aider à assurer la sécurité de la France et de ses alliés. J'ai toujours considéré leur présence comme une manière sage et prévoyante d'exercer la souveraineté française.

Pour notre part, nous continuons à croire que si le Traité doit avoir une existence forte et réelle, les membres de l'alliance doivent préparer les structures de commandement, les plans stratégiques et tactiques et les forces affectées à l'OTAN en prévision de toute crise pour les utiliser à point nommé.

Les arrangements de l'OTAN doivent refléter les impératifs technologiques et stratégiques de notre époque. Le fait d'être prêt instantanément selon des plans et des procédures acceptés, élaborés et rôdés en temps de paix, constitue un apport inappréciable à notre force commune. Nous poursuivrons notre politique passée de participation et de coopération complètes dans l'OTAN. Nous croyons que les nations membres, oeuvrant de

concert au sein de l'alliance, doivent s'adapter à tous les arrangements de l'Organisation que les besoins de l'heure peuvent nécessiter.

Je ne considère pas qu'une telle participation et une telle coopération portent préjudice à notre propre souveraineté ou à celle d'un quelconque de nos alliés. A mon avis, elles reflètent l'exercice de la souveraineté conformément aux plus hautes traditions des intérêts personnels raisonnables. Le Traité de l'Atlantique Nord engage ses signataires à aider tout membre objet d'une attaque armée dans les zones intéressées.

Les gouvernements, naturellement, doivent remplir leurs engagements en accord avec leurs propres procédures constitutionnelles, mais les engagements doivent être honorés aussi efficacement que les préparatifs effectués en temps de paix permettent de le faire.

Il me semble par conséquent essentiel que tous les membres de l'Alliance soient prêts à faire face à toute situation d'urgence dans le cadre de l'organisation commune et selon les plans mutuellement acceptés. Le fait de se fier en temps de crise à l'action indépendante de forces distinctes, conformément à des plans nationaux, en coordination peu étroite avec les forces et les plans communs, me semble dangereux pour tous les intéressés. Cela s'est révélé désastreux dans le passé.

Les quatorze autres membres de l'OTAN n'ont pas le même point de vue de leurs intérêts que celui exprimé en ce moment par le gouvernement français. Les Etats-Unis sont déterminés à se joindre à eux pour préserver le système de dissuasion de l'OTAN et même le renforcer pour soutenir les objectifs communs vitaux de l'Occident.

Nous n'avons pas l'intention d'ignorer l'évolution de ces vingt dernières années. Il nous est en vérité difficile de croire que la France, qui a apporté une contribution unique à la sécurité et au développement de l'Occident, restera longtemps à l'écart des affaires communes et des responsabilités de l'Atlantique. En tant que notre vieille amie et alliée, la France aura sa place réservée le jour où elle décidera d'assumer à nouveau son rôle dirigeant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération et l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Signé : Lyndon B. Johnson